# University of Waterloo Département d’études françaises FR621 « Monstres, récits prodigieux et histoires tragiques à la Renaissance »

## Coordonnées

**Professeur**: Guy Poirier

**Bureau**: ML 335

**Téléphone**: 519-888-4567 poste 33394

**Heures de consultation**: à confirmer

**Courriel**: poirier@uwaterloo.ca

## Description

Nous analyserons, dans ce séminaire, le parcours et les diverses représentations de la monstruosité, du prodigieux et du tragique dans une sélection d’œuvres fictives allant de François Rabelais à Jean-Pierre Camus. Le monstre se situe donc, dans le *Quart-Livre* de Rabelais, au centre d’une polyphonie qui englobe rire carnavalesque, critiques religieuse et sociale, et craintes véritables quant à l’avenir de l’esprit humaniste. À la fin du XVIe siècle et au XVIIe siècle, les histoires prodigieuses et tragiques vont à leur tour décliner le thème de la monstruosité, mais cette fois-ci en récits curieux, prodigieux et édifiants. Notre étude tiendra bien entendu compte des particularités des différents genres convoqués, et s’inspirera des travaux de Jean Céard (sur la tératologie), d’Évelyne Berriot-Salvadore (sur l’œuvre d’Ambroise Paré), de Jean Delumeau (sur la peur) et de Christian Biet (sur les récits sanglants).

**Œuvres au programme**

**Ouvrages obligatoires :**

* François Rabelais, *Le Quart-Livre*, (édition Guy Demerson : texte original et translation en français moderne), Paris, Seuil (éditions Points), 1997.
* Ambroise Paré, *Des monstres et prodiges*, (édition de Michel Jeanneret), Paris, Gallimard (Folio Classique), 2015.
* Extraits d’histoires prodigieuses et tragiques disponibles sur la plateforme *Learn*.

**Modalités d’enseignement :**

* Le cours sera offert à distance afin de respecter les règlements de la Faculté en période de pandémie.
* Une rencontre virtuelle hebdomadaire de tout le groupe est fortement recommandée afin de pouvoir discuter, échanger et répondre aux questions des étudiantes et des étudiants. L’horaire de cette rencontre sera déterminé au début du cours.

## Évaluation

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Évaluation | Date de l’évaluation | Valeur |
| Premier travail (5 à 7 pages) : étude comparative de deux ou trois passages du \_Quart-Livre\_. (Des sujets seront proposés par le professeur) | 19 octobre | 30 % |
| Présentation orale d’un ou de deux chapitres de l’ouvrage d’Ambroise Paré \_Des monstres et prodiges\_  « PowerPoint » (10%) et présentation orale en ligne avec le professeur (15 minutes, 10%) | 10 au 14 novembre  (Horaire des rencontres individuelles à confirmer) | 20% |
| Second travail (7 à 9 pages) analyse comparative de trois histoires prodigieuses et tragiques. (Des sujets seront proposés par le professeur) | 15 décembre | 35% |
| Participation à trois discussions (forums) en ligne. Il faut participer au moins deux fois à chacune des discussions. Elles permettent notamment de réviser la matière et de répondre à certaines questions liées à l’interprétation des œuvres. | Tout le trimestre | 15% |
| Total |  | 100% |

**Plan du cours**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Semaine | Date | Matière | Thème | Lectures à faire | Évaluations |
| 1 | 8 au 12 septembre | Introduction au XVIe siècle : Rabelais, le *Quart-Livre*, Ambroise Paré, histoires prodigieuses et tragiques | Dossiers : la Renaissance et la polyphonie. |  |
| 2 | 14 au 18 septembre | Rabelais et la critique de la société civile | *Le Quart-Livre*, p. 91 à 199 (lire la page de droite, en français moderne) |  |
| 3 | 21 au 26 septembre | La tempête qui s’annonce; la fin de l’humanisme? | *Le Quart-Livre*, p. 199 à 295 (lire la page de droite, en français moderne) | Forum sur le *Quart-Livre* de Rabelais |
| 4 | 28 septembre au 2 octobre | Querelles religieuses; andouilles et papimanes | *Le Quart-Livre*, p. 295 à p. 381 (lire la page de droite, en français moderne) |  |
| 5 | 5 au 9 octobre | Décrétales et bons crétins; les derniers prodiges avant de retrouver la nature humaine, Gaster, « le noble maître des arts »; dernières métamorphoses carnavalesques. | *Le Quart-Livre*, p. 381 à p. 497 (lire la page de droite, en français moderne) |  |
| 6 | Semaine de lecture (12 au 16 octobre) | Semaine de lecture |  |  |
| 7 | 19 au 23 octobre | Les naissances monstrueuses | Ambroise Paré, *Des monstres et prodiges*, p. 45 à 98. | Remise du premier travail, le 19 octobre |
| 8 | 26 au 30 octobre | Exemples de monstres, de choses monstrueuses et d’impostures. | Ambroise Paré, *Des monstres et des prodiges*, p. 98 à 139 |  |
| 9 | 3 au 6 novembre | Composition des monstres marins, volatiles, terrestres et célestes | Ambroise Paré, *Des monstres et des prodiges*, p. 173-231 | Forum sur l’œuvre d’Ambroise Paré. |
| 10 | 10 au 14 novembre | Démons, sorciers et sortilèges | Ambroise Paré, *Des monstres et des prodiges*, p. 140 à 171 | Exposés sur l’œuvre d’Ambroise Paré |
| 11 | 17 au 20 novembre | Les histoires prodigieuses | *Les Histoires prodigieuses* de Pierre Boaistuau (voir documents sur *Learn*) |  |
| 12 | 24 au 28 novembre | Meurtres, assassinats et histoires tragiques; en marge du baroque? | *Discours admirable des meurtres et assassinats* et quelques histoires de François de Rosset  (voir documents sur *Learn*) |  |
| 13 | 30 novembre au 4 décembre | De l’histoire tragique à la leçon de morale | *Épitomes*, procès tragiques et *L’Amphithéâtre sanglant* de Jean-Pierre Camus  (voir documents sur *Learn*) | Forum sur les histoires tragiques |
|  | 15 décembre |  | Remise du travail de fin de trimestre |  |

Règlements du cours

### Absence

Une absence lors n’est admissible que pour une raison majeure (maladie, décès d’un proche, etc.) devant être prouvée par un document officiel (certificat médical ou autre). Voir le [site du registraire sur le règlement](mailto:https://uwaterloo.ca/registrar/final-examinations/examination-regulations-and-related-matters) pour de plus amples informations.

Si vous êtes malade pour un test en classe, veuillez faire remplir [le formulaire « verification of illness](mailto:https://uwaterloo.ca/health-services/student-medical-clinic/services/verification-illness)» par votre médecin. Pas de rattrapage pour les travaux/examens manqués sans raison majeure.

Si l’étudiant(e) rate une ou plusieurs classes, il est de sa responsabilité de demander les notes de cours aux autres étudiants, quelle que soit la circonstance. L’enseignant ne répondra aux courriels ou aux appels téléphoniques demandant des informations sur le contenu d’une classe manquée que si l’absence est motivée par une raison majeure (deuil dans la famille, problèmes personnels, maladie, etc.). Le fait de partir en vacances n’est pas une raison valable. Veuillez noter que les absences influent directement sur la note de participation (à l'exception des absences motivées, preuves à l'appui: billet médical, notice nécrologique, etc.)

### Remise des travaux

Remise des travaux : Les travaux devront être rendus selon les modalités annoncées en classe. Une pénalité de 5 % par jour de retard (incluant les week-ends) sera appliquée. Les travaux remis plus d’une semaine après la date limite ne seront pas acceptés.

### Travail de groupe

Le travail de groupe est interdit pour toutes les évaluations de ce cours.

### Plagiat

Tout plagiat sera porté à la connaissance du Directeur du département et du vice-doyen (Associate Dean, Faculty of Arts) et sera sanctionné. Le plagiat consiste à emprunter un texte ou une partie de texte sans employer les guillemets (« ») et/ou sans en indiquer la source précise (référence bibliographique complète), de façon à ce que le lecteur croie qu’il s’agisse de vos propres mots. Il peut s’agir d’un texte tiré d’un livre, d’un article, d’un site internet ou encore du travail d’un(e) autre étudiant(e), etc. Veuillez noter que soumettre (en tout ou en partie) un travail déjà présenté dans un autre cours est tout aussi inacceptable. Pour plus d’informations, voir les liens indiqués à la fin du plan de cours.

## Department policy

The Department reserves the right to refuse admission to, and/or credit for, any of its language courses to a student who has, in the view of the Department, a level of competence unsuited to that course.

## University policies

### Academic Integrity

In order to maintain a culture of academic integrity, members of the University of Waterloo community are expected to promote honesty, trust, fairness, respect and responsibility. See the [UWaterloo Academic Integrity Webpage (https://uwaterloo.ca/academic-integrity/)](http://www.uwaterloo.ca/academicintegrity) and the [Arts Academic Integrity Office Webpage (http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility)](http://arts.uwaterloo.ca/current-undergraduates/academic-responsibility) for more information.

### Grievance

A student who believes that a decision affecting some aspect of his/her university life has been unfair or unreasonable may have grounds for initiating a grievance. Read [Policy 70, Student Petitions and Grievances, Section 4](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy70.htm) (https://uwaterloo.ca/secretariat/policies-procedures-guidelines/policy-70). When in doubt please be certain to contact the department’s administrative assistant who will provide further assistance.

### Discipline

A student is expected to know what constitutes academic integrity to avoid committing academic offenses and to take responsibility for his/her actions. A student who is unsure whether an action constitutes an offense, or who needs help in learning how to avoid offenses (e.g., plagiarism, cheating) or about “rules” for group work/collaboration should seek guidance from the course professor, academic advisor, or the undergraduate associate dean. For information on categories of offenses and types of penalties, students should refer to [Policy 71, Student Discipline (http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy71.htm).   
For typical penalties check [Guidelines for the Assessment of Penalties (http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/guidelines/penaltyguidelines.htm).

### Appeals

A decision made or penalty imposed under Policy 70, Student Petitions and Grievances (other than a petition) or Policy 71, Student Discipline may be appealed if there is a ground. A student who believes he/she has a ground for an appeal should refer to [Policy 72, Student Appeals (http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm)](http://www.adm.uwaterloo.ca/infosec/Policies/policy72.htm).

### Note for Students With Disabilities

The Office for Persons with Disabilities (OPD), located in Needles Hall, Room 1132, collaborates with all academic departments to arrange appropriate accommodations for students with disabilities without compromising the academic integrity of the curriculum. If you require academic accommodations to lessen the impact of your disability, please register with the OPD at the beginning of each academic term.